Le Maire le Président (e) *identité adresse*

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 2020-1365 du 10 novembre 2020 pris pour l'application de l'article 20 de la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020 ;

VU la circulaire DGCL du 12 novembre 2020 relative aux modalités de prise en charge des agents territoriaux vulnérables présentant un risque de développer une forme grave d'infection au virus SARS-CoV-2 ;

CONSIDERANT l’état sanitaire lié au risque épidémique en cours et le caractère atypique de la situation ;

# Arrête

***ARTICLE 1er :***  M. GRADE est placé(e) en autorisation spéciale d’absence à compter du 2020 jusqu’au 2020

***ARTICLE 2 :*** Pendant cette période, M……………….. bénéficiera de l’intégralité de sa rémunération et du maintien de ses droits à l'avancement et à la retraite ;

***ARTICLE 3 :*** Pendant cette période, M…………………. n’ouvrira pas de droits à acquisition de jours de réduction du temps de travail ;

***ARTICLE 4 :*** Le présent arrêté sera notifié à l’intéressé*(e)*.

Ampliation sera adressée au comptable de l’établissement

Fait à Angers, le 2020,